

38 place Eugène Delacroix - 76120 GRAND-QUEVILLY

☎ 02.35.69.76.95 - Fax : 02.35.67.13.36 - E-Mail : secretariat@handball76.com

Site Internet : <http://www.handball76.com>

Association fondée en 1963, déclarée sous le n°4557 – B.O. du 08.03.64

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux juin, à dix-neuf heures,
le Conseil d'administration de l'association COMITE DE SEINE MARITIME DE HANDBALL s'est réuni au
siège de l'association, sur convocation de son Président.

Sont présents : Pascal LEGUILLON, Jean-Luc LIGUORI, Jocelyne NOURTIER, Katia KOUZIAEFF, Patrick
MEZARA, Alexandre LEBIGOT, Gérard CARDON, Clémendina BARBATI, Cathy ELIE, Françoise TERNOIS,
Mathieu PERRU, Mélanie GOBOURG, Bernard CAILLAUD, Patrick METAYER, Reza AIT-OUARAB.

Sont excusés : Dominique CAILLAUD, Hugues BOURGAULT, Reynaldo MAZZOLI.

Tous les présents ont rempli la feuille de présence en entrant en séance, qui demeure annexée au
présent compte-rendu.

Sont également présents : Isabelle ROUSSEL et Olivier CLERMONT, salariés du Comité.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour de la réunion :

1. Compte-rendu du CA du 17 mars 2017
2. Récompenses (médailles Comité – bons d'achat Arbitres et CMCD)
3. Rapport des commissions
4. Trésorerie – Redevances – Budget
5. Organisation des finales départementales 2017-2018
6. Développement de la communication
7. Questions diverses

Le Président, préalablement à la réunion, rappelle la mémoire de Monsieur Gérard SENCE, ancien
Président du Comité de Seine-Maritime de Handball, récemment décédé, et donne lecture d'un texte lu
au nom du Comité lors de ses obsèques, rappelant ses nombreuses interventions dans le monde du
handball et ses nombreuses qualités humaines et associatives.

Après cette lecture, le Président donne la parole aux administrateurs.

Personne ne demandant la parole, les points suivants sont alors successivement abordés :

1. Adoption du compte-rendu du CA du 17 mars 2017

Le compte-rendu du précédent conseil d'administration, en date du 17 mars 2017, est adopté à
l'unanimité et sans réserve.

2. Récompenses (médailles Comité – bons d'achat Arbitres et CMCD)

Médailles Comité et Ligue

Le Président présente les décisions prises en Bureau directeur, concernant les personnes choisies pour
recevoir les médailles du Comité.

Sont proposés :

- Médaille de bronze : BRAGA M – GAUDRY C – BOUVIER J – PASSARELLA E – THOMAS Th – HEMERY G
LE SAUX F – BUCHAILLAT P.
- Médaille d'argent : BARBATI CI – HAUGUEL St – LEPRUN B – RUALT JL.
- Médaille d'or : DELATOUR E – MAUGER M- UN MEDAILLE SURPRISE.

Concernant les propositions faites à la Ligue (devant être validées par cette dernière) :

- médaille de bronze : POISSON V – POEZEVARA P – SEYER JF – DURECU X.
- médaille d'argent : CAILLAUD B – NOURTIER J – HACHIN JF.
- médaille d'or : BONHOMME P – MEZARA P – CHABIRON M.

Ces listes n'appelant pas de remarques particulières, elles sont adoptées à l'unanimité.

Bons d'achat arbitres et CMCD

Pascal LEGUILLON indique que le Comité dispose cette année d'une somme de 675 € à répartir entre trois clubs, laquelle somme fera l'objet d'un abondement à concurrence de 300 € par club par le Comité.

Sont récompensés les clubs de BROTONNE et FOUCARMONT (filles) et GOURNAY EN BRAY (garçons).

Pour la CMCD, les bons d'achat seront remis à l'Assemblée Générale comme à l'accoutumée. La liste sera présentée dans le dossier de l'assemblée générale.

3. Rapport des commissions

3.1 Commission d'organisation des compétitions (COC)

Le Président, après avoir rappelé qu'être membre de la COC est une lourde tâche, indique que la commission devra avoir un fonctionnement horizontal et participatif, faisant appel à la bonne volonté de chacun. De même, certaines personnes actuellement extérieures à la commission pourront s'y adjoindre ponctuellement et bénévolement.

Le Président rappelle également que le Comité actuel s'est engagé, pour la saison 2016/2017, à respecter les engagements pris par l'ancienne équipe. Maintenant que la commission fonctionne, avec l'aide des deux salariés du Comité, elle devra rester attentive à la fatigue de tous ses membres, et appelle l'ensemble des administrateurs à y contribuer dans la mesure de leurs moyens. L'activité de la commission serait cependant relativement allégée la saison prochaine, avec la fin des championnats interdépartementaux.

Gérard CARDON, président de la commission, indique qu'une première réunion a eu lieu le 28 avril 2017, pour faire un état des lieux du fonctionnement de la commission et tenter de répartir de façon plus équitable la charge de travail de chacun des membres.

Deux personnes se sont récemment intégrées à la commission : Kevin RUAULT et Laure KOCH.

Sur les anomalies :

Une attention toute particulière sera portée à la suppression des anomalies dans le logiciel Gest'Hand. Laure KOCH devrait être plus particulièrement chargée du tri des anomalies, et celles le nécessitant seront ensuite confiées à la personne compétente dans son domaine. Un tableau recensant l'ensemble des anomalies possibles sera diffusé pour harmoniser les pratiques au sein des clubs (présenté par Alexandre LEBIGOT le 12 juin prochain).

Sur le calendrier des rencontres

Dès que le calendrier de la Ligue sera publié, la commission publiera son propre calendrier.

Sur les moins de 11 ans

Afin d'éviter les problèmes de différences de niveau entre équipes, il sera proposé de créer deux poules de brassage (débutants et confirmés). Des paliers intermédiaires seraient créés afin d'obtenir au total cinq niveaux.

Les phases suivantes sont décidées :

- d'octobre à décembre : brassage des équipes,
- puis de janvier à juin : fonctionnement en poules de niveau.

Les clubs pourraient cependant continuer à choisir le niveau dans lequel ils feraient évoluer leurs équipes, sauf en ce qui concerne le niveau excellence qui regrouperait les trois premiers de chaque poule.

Un débat s'engage sur les différents niveaux, en fonction de la morphologie des enfants présents dans les équipes, de la volonté des clubs ou du fait qu'il faille autoriser ou non un club ne souhaitant pas monter de niveau à continuer de jouer dans son niveau actuel malgré une qualité de jeu nettement supérieure. L'idée directrice doit cependant être d'obtenir des équipes de niveau homogène, et d'inciter les clubs à constituer de même des équipes de niveau homogène.

Le Président réaffirme sa confiance dans le travail de la COC, et souligne la pertinence de l'idée de faire jouer les enfants très tôt dans l'année.

Autres points

Le président de la commission soulève quelques points de règlement, et un consensus s'établit pour renvoyer à chacun des dirigeants de club le livret des règlements applicables.

Les thèmes de jeu sont une préconisation fédérale, mais pas une obligation. Katia KOUZIAEFF souligne toutefois le caractère litigieux de ce point. Pascal LEGUILLON souligne la difficulté de l'application de ces thèmes de jeu par des jeunes arbitres. Aucun consensus n'émerge de la discussion.

3.2 Commission d'arbitrage

Pascal LEGUILLON, président de la commission, indique qu'il est difficile de trouver des jeunes arbitres lorsque les finales tombent en juin la veille d'épreuves du baccalauréat ou d'examens de fin d'année. Il est alors nécessaire de recourir aux plus jeunes arbitres senior. Cette situation se répète depuis plusieurs années. Il serait bon de modifier en conséquence les dates de ces finales à l'avenir, mais l'arbitrage des finales interdépartementales de cette année risque d'être compliqué à assurer.

La formation des candidats du nouveau cursus de la Ligue a pris fin, et un bilan a été sollicité auprès de la Ligue. Certaines améliorations seront sans doute à apporter, mais aucune date n'a pour l'instant été fixée.

En ce qui concerne l'arbitrage en général, le président de la commission souligne la nécessité de former les jeunes arbitres avant de les mettre sur le terrain lors d'un match important (finale...).

Olivier CLERMONT souligne la nécessaire responsabilisation des clubs pour la détection de jeunes arbitres de qualité, celle-ci ne pouvant se faire uniquement par les membres du Comité.

3.3 Responsables techniques départementaux

Le Président donne la liste des responsables au niveau départemental :

- filles Chez les filles, Delphine BOUCAULT

Selection 2004 F + detection 2005 F: Romain GIMAY, Delphine BOUCAULT, Marina GIL

-Garçons sélection 2004 : Emmanuel HARDY (Le Havre), Olivier DUHOUX (Rouen), Gabriel DEBURE (secteur nord).

Détection 2005 G : Jérôme MAUJEAN, Yann BEAUFOUR et Gabriel DEBURE (Nord),
Marc CHABIRON, Denis OSMONT, Emmanuel HARDY (Ouest),
Olivier CLERMONT et Olivier DUHOUX (Sud).

Le Président indique également que Reynaldo MAZZOLI n'assurera plus de présences au collège Romain Rolland, en raison de ses nouvelles orientations professionnelles. Delphine BOUCAULT est pressentie pour prendre sa suite. Françoise TERNOIS attire l'attention sur le fait que M. MAZZOLI n'a pas encore envoyé de courrier de démission, contrairement à ce qu'il avait indiqué au Président.

Sur les actions périscolaires, le Président souligne la grande variabilité des rythmes scolaires, et l'adaptation qu'il faudra avoir au fil du temps.

Le Président indique que les missions confiées aux intervenants au sein de l'E.T.D. sont décidées par le Conseil d'Administration. Un intervenant ne peut se faire remplacer par un bénévole sans l'accord du Président du Comité 76 dont la responsabilité pénale est engagée dans ce type de situation.

3.4 Commission de discipline

Le Président de la commission indique que pour l'instant six dossiers ont été traités sur vingt-cinq qui ont été portés à la connaissance de la commission.

La commission de discipline départementale va disparaître à compter du 1^{er} septembre 2017 : en conséquence, elle ne pourra plus traiter les dossiers qui lui seront communiqués après le 1er juillet 2017.

La discipline sera ensuite assurée par une commission régionale, qui se réunirait par quinzaine et comprendrait de nouveaux membres issus de chaque département. La réunion de la commission se ferait de façon décentralisée, en alternance dans l'ancienne Basse- et Haute-Normandie.

Un débat s'engage sur un mode de fonctionnement imposé par la Ligue sans concertation avec les membres de la commission de discipline de Seine-Maritime, notamment au niveau géographique. Le Président de la commission que dans un cadre territorialisé, la logique ne doit pas être de traiter les dossiers selon une logique géographique, mais chronologique, indépendamment du lieu de tenue des réunions de la commission. Il est également rappelé la grande incertitude qui règne actuellement dans de nombreux domaines entre Ligue et Comités.

Afin de trancher ce point, le Président du Comité prendra l'attache du Président de la Ligue pour lui indiquer que le Comité de Seine-Maritime se réserve le droit de ne pas participer, tant qu'il n'aura pas reçu d'informations précises, à une commission territoriale de discipline.

3.5 EQUIPEMENT

Alexandre LEBIGOT présente un diaporama concernant les salles, qui sera également projeté à l'assemblée générale. Il présente une procédure à destination des clubs, qui leur permettra de conserver une salle aux normes d'homologation.

3.6 Commission développement

La journée du critérium s'est parfaitement déroulée, grâce à la participation de clubs dont celui de Oissel, à Oissel et au Kindarena de Rouen.

Sur les labellisations des clubs, certains clubs sont labellisés « or » alors qu'ils ne participent à aucun plateau ni à la mini-fête du handball. Cette situation peut cependant s'expliquer par des raisons de date (championnat, tournois, etc.).

Olivier CLERMONT intervient et propose d'appliquer un système de bonus/malus permettant de tenir compte à la fois de l'investissement (encadrement notamment) et des contraintes des clubs. Cette proposition fait consensus.

La méga-fête du mini-hand aura lieu le 18 juin 2017 à Saint Nicolas d'Aliermont.

Concernant le mini-hand, une nouvelle planification, en partie sur des critères géographiques, sera mise en place. Les événements mini-hand commencent à partir du mois d'octobre, avec une périodicité à la quinzaine.

Les points relatifs au « hand ensemble » et à la féminisation seront abordés à partir du mois de septembre par la commission.

4. Trésorerie – Redevances – Budget

BILAN 2016

La présentation est faite sur présentation des documents numérotés

Aux pages 1 et 2

Le bilan 2016 présente un total de **118 049.50** euros contre **100 380.71** de 2015

Nous pouvons constater une amélioration de la trésorerie 2016..... **90 301.42** contre **45 360.72** en 2015

Les dettes fournisseurs sont stables et non significatives. Le bénéfice ressort pour la somme de **12 595.06** contre une perte de **13 010 .02** en 2015

Aux pages 3 et 4

Pour un total de charges de **210 973.21** (page 3) et un total de produits **223 568.27** (page4) donc un solde représentant le bénéfice de **12 595.06 euros**

Une forte restriction des charges et surtout des frais de fonctionnement ETD et du développement du handball a permis de redresser le résultat et la trésorerie

Aux pages 5.6.7

La proposition des redevances et indemnités pour la saison 2017/2018 est faite

Les indemnités kilométriques sont alignées pour tous à 0.35 euros/km

Les cotisations comité, participations emploi et infos sont augmentées de 30.00 euros

Les engagements compétitions sont augmentés de 3 euros

Le tarif des licences a subi l'augmentation de 2.50 euros comme l'avaient préconisé les représentants de la FFHB lors de l'audit financier de juillet 2015.

Une nouveauté : lors de l'établissement des dossiers de subventions il nous a été fait la remarque que seul le COMITE 76HB ne facturait pas les stages des jeunes sélectionnés.

Ne facturant pas ces stages, il est évident que l'on ne peut percevoir de subvention sur cette générosité.....

Aussi a été mis en place une contribution de participation à ces stages d'une valeur de 70.00 euros par sélectionné. Suite à cette mise en place, les clubs participants pourront porter cette charge dans leur dossier de subvention

Les clubs participants seront contactés par la trésorière pour leur en expliquer le fonctionnement.

Aux pages 8.9

Suite à l'acceptation par le CA de ces propositions, le budget 2017 est porté à **244 000 euros** et permet de faire évoluer le développement de la commission ETD, la commission développement du handball et l'arbitrage

Les comptes au 30 avril 2017 sont présentés : un total de charges de **57 769.52 euros** pour un total de produits de **119 425.78 euros** d'où un solde de bénéfice de **61 656.26 euros**

Un total de charges de **57 811.63 euros** pour un total de produits de **95 533.55 euros** d'où un solde de bénéfice de **37 721.92 euros**

L'augmentation des redevances 2016/2017 et surtout des licences comme l'avait préconisé la FFHB, porte ses fruits et cela va nous permettre de faire évoluer la pratique du handball en compétition des jeunes

Les comptes financiers se soldent pour un total de 129 540.23 euros contre 78 899.86 à la même période 2016.

Les dettes de nos clubs sont de 10 464.31 euros. Ce solde étant en prévision de solde 0 pour l'assemblée générale.

5. Organisation des finales départementales 2017-2018

Les finales auront lieu le 11 juin à NOTRE DAME DE GRAVENCHON. Des membres du Comité devront être présents, en particulier les administrateurs et les membres de la COC.

6. Développement de la communication

Reza AIT-OUARAB décline le plan de communication mis en place à l'occasion de l'assemblée générale (journaux locaux et régionaux, radios, etc.). L'ensemble des interventions sera enregistré, au moyen de microphones placés à la tribune et dans la salle.

La page Facebook fera l'objet d'une animation à plein à partir du mois de juillet, une coordination entre Reza AIT-OUARAB et Olivier CLERMONT étant nécessaire.

7. Questions diverses

Le Président rappelle également à chaque administrateur la responsabilité qu'il porte lorsqu'il est présent sur les bancs de touche : il est impossible de porter des valeurs au nom du Comité et d'agir différemment dans les clubs. Une intervention sera faite à ce sujet prochainement.

Le secrétaire général propose la rédaction d'une Charte du Comité qui serait signée par chaque administrateur, sous sa propre responsabilité.

Il est procédé à la projection d'un document préparé par Kevin RUAULT expliquant une procédure type de demande de subvention à destination des clubs. Ce document vise à asseoir la place du Comité

auprès des clubs, et à rendre effectives les promesses de la profession de foi des membres du nouveau Conseil d'administration. Il sera inséré dans le dossier distribué au cours de l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et quinze minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Un Administrateur,
PERRU Mathieu

Secrétaire Général,
Patrick METAYER

Président,
Jean Luc LIGUORI